

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre - BP 30214

80420 FLIXECOURT

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

OBJET :

Sortie du volet Habitat du PLUi

Val de Nièvre et Environs.

Date de convocation :

20 septembre 2017.

Date de séance :

2 octobre 2017.

Date d'affichage :

9 novembre 2017.

Membres en exercice : 57

Membres présents : 45

Membres votants : 49

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

N° 211/2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le deux octobre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle des fêtes de VIGNACOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, LEMERCIER, COCQUEMPOT BONEFAES, POT, DIRUY, BOUCHER, DUBOS, ROUSSEL, ELETUFE, LEMAIRE, DUPUIS.

Mrs DETOURNE, LEITAO, PRUVOT, LEPERS, VILLAIN, VIGNON, DUPUIS, POISSON, DELFOSSE, LEULIER, PRUD'HOMME, LOGNON, COTTEL, GAILLARD, GUILLOT, MAUGER, BAILLEUL, PROYART, FRANCOIS, BLAIZEL, DELOHEN, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, LAURENT, HENRY, MARTINS, DELATTRE, CARON, RIFFLARD, DUCROTOY, DA COSTA, VAUTHEROT, J.M. LEBLANC.

Etaient absents, excusés : Mmes DOMART, BRUNET, BOTTE, SOUILLARD, Mrs PECQUET, BILLOT, CARPENTIER, J.P. CARLE, BELLEBOUCHE, PLUQUET, L. CARLE, D. LEBLANC.

Mme DOMART donne pouvoir à Mme BENEDINI.

M. BILLOT donne pouvoir à M. BLAIZEL.

Mme BRUNET donne pouvoir à M. GAILLARD.

Mme SOUILLARD donne pouvoir à M. LAURENT.

Secrétaire de séance : Mme DIRUY.

La séance étant ouverte,

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a modifié l'article L.153-6 du code de l'urbanisme, permettant de supprimer la possibilité pour les PLUi de valoir PLH.

Les collectivités peuvent désormais décider de lancer, ou non, une démarche PLH sur l'ensemble du territoire.

Ouïe la proposition de Monsieur le Président, qui est de réaliser un document spécifique sur l'Habitat à l'échelle du nouveau territoire,

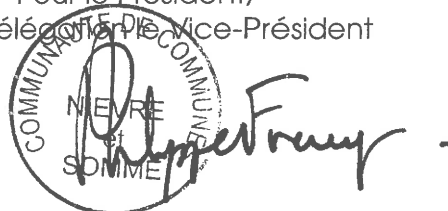
Le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité :

- de sortir le volet Habitat de la procédure d'élaboration du PLUi Val de Nièvre et Environs.

- d'autoriser le président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

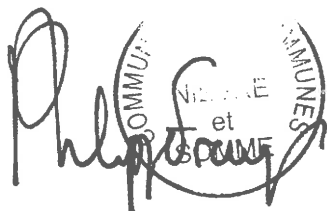
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour le Président,
Et par délégation le Vice-Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
NEVRE
et
SOMME

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 9 novembre 2017 et de sa publication le 9 novembre 2017.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
NEVRE
et
SOMME